|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 10 novembre 2010

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 150**DIR/tsbdoc | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union- Aux Membres du Secteur UIT‑T;- Aux associés de l'UIT‑T |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 5972+41 22 730 5853tsbdoc@itu.int | **Copie**:- Au Directeur du Bureau de développementdes télécommunications;- Au Directeur du Bureau des Radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Disponibilité des documents de l'UIT‑T en version électronique** |

Madame, Monsieur,

En raison des mesures de restrictions budgétaires prises par la dernière Conférence de plénipotentiaires (PP‑10), qui s'est tenue au Mexique (Guadalajara, 4-22 octobre 2010), il est impératif de réduire les coûts liés à l'impression et à l'expédition de documents papier. Le TSB a déjà déployé des efforts considérables pour développer les méthodes de travail électroniques et je vous encourage à poursuivre dans cette voie.

A l'heure actuelle, le TSB continue d'expédier par poste des exemplaires papier des circulaires, des lettres collectives et des rapports aux Administrations des Etats Membres, aux Membres du Secteur UIT-T et aux Associés de l'UIT-T qui en ont fait la demande, ou à ceux qui n'ont jamais indiqué au TSB s'ils préféraient des documents imprimés ou des documents en version électronique.

Je tiens à vous rappeler que tous les documents de l'UIT-T et du TSB sont disponibles en version électronique sur le [site web de l'UIT-T](http://www.itu.int/ITU-T/index-fr.html). Les représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur UIT-T et des Associés de l'UIT-T peuvent demander à être titulaires d'un compte TIES, s'ils ne le sont pas déjà, en remplissant le formulaire en ligne d'inscription au système TIES disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES>. Les utilisateurs de TIES peuvent consulter tous les documents auxquels seuls nos membres ont accès. Ils peuvent ensuite s'abonner au [Système de notification par courriel](http://www.itu.int/tiesutils/asp/notify.asp), qui les tient informés à chaque fois qu'un nouveau document est publié sur le site web de l'UIT-T. On trouvera des informations détaillées sur le traitement électronique des documents (EDH) et sur les services Internet mis à la disposition des participants aux activités de l'UIT-T à l'adresse suivante: [www.itu.int/ITU-T/edh](http://www.itu.int/ITU-T/edh). Veuillez noter que, dès lors que les documents sont disponibles sur le site web de l'UIT-T, ils ne sont pas envoyés par courriel.

La présente Circulaire s'adresse spécifiquement aux Administrations des Etats Membres, aux Membres du Secteur UIT-T et aux Associés de l'UIT-T qui continuent de recevoir des exemplaires papier des documents de l'UIT-T et du TSB. Je vous prie de bien vouloir reconsidérer votre choix et **nous signaler si vous souhaitez continuer à recevoir des exemplaires papier ou si vous acceptez de télécharger les documents sur le site web de l'UIT-T.**

Vous pouvez faire parvenir votre réponse au TSB, soit par fax (+41 22 730 5853), soit par courriel à l'adresse tsbdoc@itu.int. En l'absence de réponse de votre part avant **la fin de cette année**, nous supposerons que vous unissez vos efforts aux nôtres pour travailler sur support électronique et ainsi, réduire les coûts et nous cesserons de vous expédier des documents imprimés. Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie pour votre compréhension.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications